Nations Unies A/56/230

Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 131 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Le rôle et les résultats de l'aide apportée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–7	3
II.	Appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge	8–10	4
III.	Rôle de l'aide apportée par le Haut Commissariat au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme	11–83	4
	A. Mémorandum d'accord entre le Gouvernement cambodgien et le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge	11–14	4
	B. Priorités et stratégie du programme	15–16	5
	C. Protection des droits de l'homme	17–20	6

* A/56/150.
** Conformément au paragraphe 10 de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, le présent rapport est soumis le 31 juillet 2001 de manière à ce qu'il contienne une information aussi à jour que possible.

01-47708 (F) 170901 190901

D. Activités entreprises par le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge en vue de la mise en oeuvre du programme de coopération technique 21–76 6

E. Préparation des élections municipales 77 14

F. Coopération et coordination avec le système des Nations Unies et les donateurs 78–80 14

G. Le personnel du bureau au Cambodge et la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation dans le domaine des droits de l'homme au Cambodge 81–83 15

I. Introduction

1. Créé en application de la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme en date du 19 février 1993, le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge a été chargé par celle-ci de mener les activités suivantes :

a) Gérer la mise en oeuvre des programmes d'éducation, d'assistance technique et de services consultatifs, et en assurer la continuité;

b) Aider, à sa demande, le Gouvernement cambodgien constitué après les élections à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels il a récemment adhéré, et notamment à établir les rapports requis aux comités de surveillance compétents;

c) Apporter un appui aux groupes qui se consacrent véritablement à la défense des droits de l'homme au Cambodge;

d) Contribuer à la création d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et au renforcement de celles qui existent déjà;

e) Continuer de prêter son concours à la rédaction et à la mise en oeuvre de textes législatifs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme;

f) Continuer de contribuer à la formation des responsables de l'administration de la justice.

Le bureau au Cambodge aide également le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge dans l'exercice de ses fonctions. Dans des résolutions ultérieures, la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale ont prié le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire de son Représentant spécial, et en collaboration avec le bureau au Cambodge, d'aider le Gouvernement cambodgien à assurer la protection des droits fondamentaux de chacun au Cambodge.

2. Le présent rapport contient des informations sur le rôle du Haut Commissariat et les résultats de l'aide qu'il a apportée, de décembre 2000 à juin 2001, au Gouvernement et au peuple cambodgiens en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Il a été établi conformément aux dispositions de la résolution 55/95 de l'Assemblée générale adoptée le 4 décembre 2000.

3. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation les problèmes qui continuaient de se poser concernant l'état de droit et le fonctionnement de la justice, et a exhorté le Gouvernement cambodgien à continuer de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un système judiciaire indépendant, impartial et efficace, notamment à adopter sans tarder le projet de statut des magistrats, un code pénal et un code de procédure criminelle et à réformer l'administration de la justice; s'est déclarée gravement préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme, y compris la pratique de la torture, les exécutions extrajudiciaires, la fréquence excessive de la détention avant jugement, les violations des droits des travailleurs (y compris le travail des enfants), la confiscation illégale de terres et la réinstallation forcée, l'absence apparente de protection contre les lynchages, la persistance de l'impunité générale au Cambodge, ainsi que les conditions régnant dans les prisons; a exhorté le Gouvernement à continuer de prendre des mesures en vue d'ouvrir d'urgence des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme et de traduire en justice tous les responsables, dans le respect des procédures régulières et des normes internationales relatives aux droits de l'homme; a demandé instamment qu'il soit mis fin à la violence et au dénigrement raciaux à l'encontre des minorités ethniques, y compris les Vietnamiens de souche.

4. L'Assemblée générale s'est félicitée du projet de plan d'action dans le domaine de la gouvernance élaboré par le Gouvernement cambodgien, et a encouragé celui-ci à adopter et mettre en oeuvre rapidement ce plan; a félicité le Gouvernement d'avoir entrepris de réformer sa police et son armée et déclaré son intention d'en réduire les effectifs, et l'a engagé instamment à poursuivre concrètement cette réforme de façon à mettre en place une police et une armée professionnelles et impartiales; s'est félicitée des premiers progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du plan d'action quinquennal entrepris par le Ministère des affaires féminines et des anciens combattants, pour améliorer la condition de la femme, et a engagé le Gouvernement à continuer de faire le nécessaire pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes; a félicité le Gouvernement cambodgien, le Haut Commissariat et la société civile des efforts qu'ils déployaient en faveur de l'éducation et de la formation dans le domaine des droits de l'homme.

5. Tout en se félicitant que certains cas de violence à motivation politique aient fait l'objet d'enquêtes, l'Assemblée générale s'est dite préoccupée par la persistance des informations faisant état d'actes de violence et d'intimidation à motivation politique, et a exhorté le Gouvernement cambodgien à ouvrir de nouvelles enquêtes, et à prendre les mesures appropriées pour empêcher la violence et l'intimidation à motivation politique à l'avenir; et a réaffirmé qu'il importait que les prochaines élections municipales soient conduites de manière libre et impartiale.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale s'est également félicitée que les pourparlers entre le Gouvernement cambodgien et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la question du procès des dirigeants khmers rouges aient été couronnés de succès, et a exhorté avec insistance le Gouvernement cambodgien à veiller, notamment en accélérant autant que faire se peut l'achèvement du processus législatif indispensable, à ce que ces dirigeants khmers rouges répondent de leurs actes conformément aux normes internationales de justice, d'équité et de respect des procédures régulières.

7. L'Assemblée générale a également demandé au Gouvernement cambodgien de continuer à prendre des mesures pour instaurer des conditions sanitaires satisfaisantes et de garantir le droit des enfants cambodgiens à l'éducation, tout en accueillant avec satisfaction les efforts réalisés par le Gouvernement cambodgien dans ces domaines; s'est félicitée des mesures prises par le Gouvernement cambodgien pour lutter contre l'exploitation forestière illicite, en exprimant l'espoir que le Gouvernement poursuivrait dans cette voie, et s'est félicitée également des progrès accomplis dans l'élaboration de la nouvelle loi foncière.

II. Appui au Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge

8. Pendant la période considérée, le bureau au Cambodge a appuyé le Représentant spécial du Secrétaire général, Peter Leuprecht (Autriche), dans l'exécution du mandat qui lui avait été confié par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1993/6 et ses résolutions ultérieures. Le Représentant spécial a pour fonctions essentielles : a) de maintenir les contacts avec le Gouvernement et le peuple cambodgiens; b) d'orienter et de coordonner la présence des Nations Unies au titre des droits de l'homme au Cambodge; c) d'aider le Gouvernement à promouvoir et protéger les droits de l'homme.

9. Le bureau au Cambodge a appelé régulièrement l'attention du Représentant spécial du Secrétaire général sur des sujets de préoccupation, notamment des cas individuels d'allégation de violations des droits de l'homme, et a donné suite aux questions soulevées par le Représentant spécial au cours de sa première mission (du 26 novembre au 2 décembre 2000) et de sa deuxième mission (du 16 au 23 février 2001) au Cambodge. Le Représentant spécial a rendu compte à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-septième session des conclusions de sa première mission (voir E/CN.4/2001/103).

10. Le Représentant spécial a effectué une troisième mission au Cambodge et en Thaïlande du 22 au 28 juin 2001. Les conclusions de ses deuxième et troisième missions au Cambodge sont examinées dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session (A/56/209).

III. Rôle de l'aide apportée par le Haut Commissariat au Gouvernement et au peuple cambodgiens aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

A. Mémorandum d'accord entre le Gouvernement cambodgien et le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge

11. Le précédent mémorandum d'accord a expiré le 28 février 2000. Comme l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme en avaient été auparavant informées, le Gouvernement avait accepté verbalement que le mémorandum soit prorogé jusqu'en mars 2002, pour permettre au bureau au Cambodge de poursuivre ses opérations et de maintenir ses programmes.

12. Les négociations entre le Gouvernement et le Haut Commissariat concernant la prorogation officielle du mémorandum ont débuté en août 1999. Dans sa résolution 55/95, l'Assemblée générale a prié le Gouvernement cambodgien et le bureau au Cambodge d'échanger le mémorandum d'accord reconduisant le mandat du bureau au Cambodge au-delà de mars 2000, et a encouragé le Gouvernement cambodgien à continuer de coopérer avec le bureau. En outre, dans sa résolution 2001/82, la Commission des droits de l'homme a demandé au Gouvernement cambodgien et au Haut Commissariat de signer le mémorandum le plus tôt possible et encouragé le Gouvernement cambodgien à poursuivre sa coopération avec le bureau du Haut Commissariat.

13. Au cours de la période considérée, plusieurs réunions ont été organisées et une correspondance a été échangée entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre cambodgien des affaires étrangères et de la coopération, ainsi qu'entre des membres du personnel du bureau au Cambodge et des représentants du Ministère en vue d'examiner le mémorandum d'accord et d'en établir la version définitive.

14. Au moment de la rédaction du présent rapport, les négociations entre les deux parties au mémorandum se poursuivent sur une question non résolue.

B. Priorités et stratégie du programme

15. Sur la base du mandat contenu dans la résolution 1993/6 de la Commission des droits de l'homme, ainsi que de l'évaluation continue des besoins dans le domaine des droits de l'homme au Cambodge et des priorités de développement fixées par le Gouvernement, le bureau au Cambodge a mis au point un programme d'activités pour 2001, dont les objectifs sont les suivants :

a) Aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à promouvoir et protéger les droits de l'homme, et apporter un appui au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exécution de sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme;

b) Contribuer à la mise en place d'un cadre juridique conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que d'un système d'élaboration des lois efficace et axé sur la participation;

c) Améliorer les mécanismes d'administration de la justice afin de contribuer au respect de l'État de droit ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'homme;

d) Renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement pour garantir l'État de droit et une application juste et professionnelle des lois, compatible avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme;

e) Renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement pour s'acquitter de l'obligation redditionnelle qui lui incombe en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et encourager la ratification d'autres instruments internationaux dans ce domaine;

f) Améliorer les capacités des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile cambodgiennes de mener des activités visant à protéger et promouvoir les droits de l'homme;

g) Intégrer les considérations liées aux droits de l'homme à l'action de lutte contre la pauvreté, notamment en favorisant un accès équitable aux ressources foncières et aux autres ressources naturelles et la bonne gestion de celles-ci, des conditions de travail acceptables, et un accès équitable aux services de base;

h) Promouvoir un environnement propice à l'organisation d'élections municipales libres et régulières grâce à la mise en place d'un cadre juridique approprié, à la sensibilisation du public aux aspects des élections relevant des droits de l'homme, ainsi qu'au suivi du processus électoral.

16. La stratégie du programme se fonde sur le contrôle, le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue de consolider les institutions et la société civile ainsi que le cadre juridique. Le programme prévoit, en effet, l'organisation d'activités à l'intention des trois pouvoirs de l'État, des organisations non gouvernementales et des autres composantes de la société civile. Il s'inspire des réalisations accomplies par le bureau au Cambodge dans les domaines d'activité évoqués plus haut et met l'accent sur la nécessité de contribuer à la durabilité des acquis et de relever les défis qui apparaissent en renforçant les institutions en cours de création.

C. Protection des droits de l'homme

17. Au cours de la période considérée, quelque 160 cas de violation des droits de l'homme ont été signalés au bureau au Cambodge, soit au bureau central de Phnom Penh soit aux bureaux de province de Battambang, Banteay Meanchey, Kampot, Kompong Cham, Malai, Pailin, Prey Veng ou Siem Reap. Les activités de protection de droits de l'homme ont été menées au niveau national par le bureau central avec le concours des bureaux de province.

18. Conformément à la politique qu'il mène, le bureau au Cambodge a porté essentiellement ses efforts sur l'examen des cas individuels de violations alléguées des droits de l'homme constituant une menace grave pour la sécurité des victimes. D'autres cas qui se posent à l'échelon national, comme les litiges fonciers, le trafic et l'exploitation sexuelle de femmes ou la violence à l'égard de celles-ci, revêtent également une importance prioritaire. Un grand nombre de dossiers portés à l'attention du bureau au Cambodge ont fait l'objet d'une enquête commune et/ou ont été transmis à différentes organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme enquêtant sur des violations des droits de l'homme en général et/ou des violations de certains de ceux-ci. Outre les interventions au plan local, le bureau au Cambodge a également envoyé 27 lettres aux pouvoirs publics pour leur demander d'intervenir directement dans les enquêtes concernant des allégations attestées de violation des droits de l'homme.

19. En prévision des élections municipales qui doivent avoir lieu au début de février 2002, le bureau au Cambodge s'est également attaché à enquêter et à rassembler de la documentation sur des actes de violence et d'intimidation qui pourraient avoir un lien avec ces élections. Un programme mis au point par le bureau doit être lancé au cours du second semestre de 2001. Le Représentant spécial du Secrétaire général assurera lui-même la coordination de ce programme qui prévoit la participation d'experts et la mobilisation de ressources humaines supplémentaires pour suivre de près le processus électoral.

20. Le bureau au Cambodge a continué de recueillir des informations concernant des allégations de violations des droits de l'homme, en particulier les cas de lynchage, de violence policière, de torture et de trafic de personnes.

D. Activités entreprises par le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Cambodge en vue de la mise en oeuvre du programme de coopération technique

1. Aide à l'élaboration et à l'application des textes législatifs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme

21. Le bureau au Cambodge a continué de fournir une aide aux organes législatifs, exécutifs et judiciaires ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui interviennent dans le processus d'élaboration des lois en offrant des conseils et en organisant des sessions de formation sur des questions juridiques. Ces activités ont pour but de promouvoir une large participation au processus, d'améliorer la qualité technique des projets et propositions de loi et d'assurer la compatibilité des lois adoptées avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

22. Au cours de la période considérée, le bureau au Cambodge a conseillé le Gouvernement sur un certain nombre de projets dans le domaine législatif, notamment le projet de code pénal, les projets de lois relatives à l'exploitation forestière, à la violence dans la famille, aux armes, aux organisations non gouvernementales, et à l'élection des conseils municipaux, les statuts de la Commission électorale nationale et les projets d'amendement du règlement pénitentiaire.

23. Le bureau au Cambodge apporte un appui et participe aux activités de groupes de travail constitués d'organisations non gouvernementales visant à encourager la participation de la société civile au processus d'élaboration des lois. Il organise actuellement des réunions hebdomadaires avec les ONG pour examiner le projet de code pénal. Il fait appel à la contribution d'experts juridiques et des organismes des Nations Unies compétents, dont les avis peuvent être consultés par le groupe de travail sur le projet de code pénal créé au Ministère de la justice.

24. Vingt-sept membres de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil constitutionnel, du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil des ministres, ainsi que des fonctionnaires de différents ministères, et des représentants d'ONG ont participé à une session de formation de 15 semaines consacrée à la rédaction de textes législatifs. Une nouvelle session de formation sur le même thème a commencé en juin 2001 et est

suivie par 30 participants, principalement des membres du Sénat et de l'Assemblée nationale, des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile. Un cours de formation de niveau supérieur sur la rédaction de textes législatifs devrait débuter en juillet 2001.

25. Pour permettre aux tribunaux, aux pouvoirs publics et aux ONG d'avoir accès aux principaux textes législatifs et réglementaires, le bureau au Cambodge est en train d'élaborer un troisième recueil des lois en vigueur au Cambodge. En l'absence de tout système officiel régissant la publication périodique des lois, le recueil présente un grand intérêt pour les tribunaux, la police et les ministères, tout particulièrement en province où l'accès à l'information est plus difficile.

26. Le bureau au Cambodge a participé activement aux débats organisés par les donateurs et le Gouvernement concernant la nécessité d'une réforme de la justice. Des réunions ont été organisées avec des représentants de la communauté internationale présents au Cambodge afin de les conseiller sur la mise en oeuvre de programmes d'assistance dans les domaines législatif et judiciaire.

2. Création d'institutions nationales et renforcement des organismes gouvernementaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme

27. Le bureau au Cambodge travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'institutions nationales oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme et leur apporte un appui. Parmi ces institutions, on retiendra les Commissions pour les droits de l'homme et l'enregistrement des plaintes et les commissions législatives du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Conseil supérieur de la magistrature, les tribunaux, le cabinet du Procureur général, le Comité interministériel chargé de l'exécution des obligations en matière de présentation des rapports à l'Organisation des Nations Unies, le Comité cambodgien des droits de l'homme créé par le Gouvernement, la Commission de règlement des litiges fonciers, la police nationale cambodgienne, les Forces armées royales cambodgiennes, la Gendarmerie royale, le Département des établissements pénitentiaires, le Ministère de la justice, le Ministère des affaires féminines et des anciens combattants et les ONG de défense des droits de l'homme.

28. Le bureau au Cambodge a apporté son concours au Comité cambodgien des droits de l'homme en vue de la préparation de la Journée des droits de l'homme et de la participation du Comité à la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme lorsque celle-ci a examiné la situation des droits de l'homme au Cambodge. D'autres activités réalisées en coopération avec les institutions susmentionnées ou pour leur venir en aide sont également évoquées dans diverses parties du présent rapport.

29. En mai 2001, le Groupe de travail cambodgien sur la création de mécanismes nationaux et régionaux de défense des droits de l'homme, qui est composé de représentants d'ONG, de membres du Sénat et de l'Assemblée nationale et de hauts fonctionnaires, a organisé un atelier sur les perspectives de création d'une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme. Le bureau au Cambodge a fait parvenir des documents de référence au Groupe de travail, notamment les Principes de Paris et une compilation de textes de loi de différents pays portant création d'institutions de ce type. Le Conseiller spécial du Haut Commissaire responsable des institutions nationales a participé à l'atelier en qualité d'expert.

3. Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires en matière d'administration de la justice

30. Le bureau au Cambodge a poursuivi ses activités visant à donner aux institutions gouvernementales le moyen de mieux promouvoir et protéger les droits de l'homme en faisant mieux comprendre et appliquer les normes existant en la matière.

a) Forces armées royales cambodgiennes et Gendarmerie royale

31. Depuis 1995, une quarantaine d'officiers des Forces armées royales cambodgiennes, qui avaient été formés par le bureau au Cambodge, dispensent une formation aux droits de l'homme, avec l'assistance du bureau, à l'intention des militaires dans tout le pays. De décembre 2000 à avril 2001, les instructeurs des Forces armées royales cambodgiennes ont organisé, dans 15 provinces et municipalités cambodgiennes, 43 cours de formation, au rythme du calendrier de stages sur les droits de l'homme et le droit établi par le Ministère de la défense. Environ 1 250 militaires ont été ainsi formés au cours de cette période.

32. Pour que l'éducation des militaires en matière de droits de l'homme perdure, on intègre désormais une

formation aux droits de l'homme au programme d'enseignement des écoles militaires. C'est d'ailleurs pourquoi il a été mis fin en avril 2001 au programme de formation aux droits de l'homme des Forces armées royales cambodgiennes. Le bureau au Cambodge et le Département de la formation des Forces armées royales cambodgiennes s'emploient désormais à intégrer l'enseignement des droits de l'homme au programme des écoles militaires. Il est prévu de tenir un atelier national en juillet 2001 pour faire le point des activités de formation entreprises par les Forces armées royales cambodgiennes depuis 1995 en coopération avec le bureau au Cambodge, examiner les documents didactiques et savoir ce que préconisent les formateurs des Forces armées royales cambodgiennes pour l'avenir.

33. Un cours de formation d'une semaine a été organisé en décembre 2000 à l'intention d'une quarantaine de commandants et commandants adjoints de la Gendarmerie royale provenant des provinces et municipalités cambodgiennes. À la demande du Département de la formation de la Gendarmerie royale, le bureau a organisé pour des officiers de la Gendarmerie royale plusieurs cours de formation sur les droits de l'homme et le droit intégrés aux programmes de formation générale.

b) Police nationale du Cambodge

34. Au cours de la période à l'examen, on a continué à dispenser sur tout le territoire du Cambodge une formation détaillée selon les calendriers établis par le Ministère de l'intérieur pour le Programme de formation de la police sur les droits de l'homme et le droit. Entre décembre 2000 et mai 2001, des instructeurs de la police formés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont formé environ 2 260 fonctionnaires de la police à l'aide des programmes mis au point par le bureau au Cambodge. En tout, 59 stages de formation ont été organisés dans 16 provinces et municipalités cambodgiennes. Les instructeurs ont bénéficié pour ce faire d'une aide du bureau au Cambodge.

35. Le bureau a participé à un examen des activités de formation de la police organisé par le Ministère de l'intérieur, réalisé avec la participation de fonctionnaires de la police venus de toutes les provinces cambodgiennes et de responsables de l'assistance. Le Ministère a fait observer qu'en 2000, plus de 9 000 fonctionnaires de la police avaient reçu une formation d'ordre général, et plus de 4 000, une formation sur les droits de l'homme et le droit, dispensées par des instructeurs de la police formés aux droits de l'homme par le bureau au Cambodge. Des ouvrages de référence et de formation avaient été fournis aux centres de formation de la police à Phnom Penh et à Kandal.

36. La réalisation du projet interorganisations, intitulé « La force publique contre l'exploitation sexuelle des enfants », s'est poursuivie avec la participation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de Rädda Barnen, de l'Organisation de perspective mondiale et du Ministère de l'intérieur. L'objectif d'ensemble est de donner à la police, aux juges d'instruction et au parquet plus de moyens pour enquêter sur les cas d'exploitation sexuelle et de traite des enfants, ainsi que pour organiser des secours aux victimes et la mise au point de systèmes d'aiguillage, pour arrêter les délinquants et entamer des poursuites. Le projet porte principalement sur l'élaboration de procédures à appliquer par la police lors des enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle impliquant des enfants, la mise au point de documents didactiques et la formation de base du haut commandement de la police, ainsi que la création et la formation approfondie d'une équipe d'enquêteurs spécialisés.

37. Au cours de la période à l'examen, le bureau au Cambodge a réalisé un manuel « Comprendre l'exploitation sexuelle des enfants et enquêter sur ces cas » et un guide du formateur sur le même sujet. On a également achevé deux vidéos de formation sur les mesures que doit ou ne doit pas prendre la police lors d'enquêtes sur des cas d'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'un film de sensibilisation sur le problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans le contexte cambodgien et les réactions de la police. Les instructeurs de la police formés en 2000 ont commencé à mener dans les provinces et les municipalités cambodgiennes des ateliers de formation et de sensibilisation à l'intention des commissaires de police et de leurs adjoints sur l'exploitation sexuelle des enfants, en utilisant les ouvrages de formation décrits ci-dessus. Six ateliers d'une semaine ont été organisés à l'intention de la police judiciaire dans six provinces, ainsi que deux séminaires nationaux à Phnom Penh. L'équipe d'enquêteurs mise en place et formée dans le cadre du projet a continué d'enquêter sur les cas de violence sexuelle contre les enfants, et a porté secours à plusieurs enfants qui en étaient victimes.

c) Codes de conduite

38. Un groupe de travail composé de représentants des Forces armées royales cambodgiennes, de la Gendarmerie royale, de la Police nationale du Cambodge, de la Commission des droits de l'homme du Sénat, d'une ONG locale – l'Institut cambodgien des droits de l'homme –, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Haut Commissariat au Cambodge et de l'Union européenne a mené à bien des projets de code de conduite à l'intention des Forces armées royales cambodgiennes, de la Gendarmerie royale et de la Police nationale du Cambodge et les a présentés au Gouvernement pour approbation.

4. Exécution des programmes d'éducation, d'assistance technique et de services consultatifs

a) Enseignement destiné aux fonctionnaires et à la population

Enseignement universitaire

39. En janvier 2001, le bureau au Cambodge a lancé un projet visant à aider d'une part la faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Phnom Penh à créer une chaire des droits de l'homme, de l'autre la bibliothèque de l'Université à créer une section des droits de l'homme. Le projet consiste à développer les cours de base organisés actuellement sur les droits de l'homme et à intégrer plus largement l'enseignement des droits de l'homme aux programmes de la faculté, à mettre au point un cursus, à acquérir des documents fondamentaux de recherche et de référence, et à renforcer la capacité du corps enseignant d'enseigner les droits de l'homme. Le bureau au Cambodge a aidé à dépêcher un professeur d'université cambodgien à la trente-deuxième session d'études de l'Institut international des droits de l'homme à Strasbourg en juillet 2001. Le bureau au Cambodge a commencé à recenser la documentation dont dispose la bibliothèque et à faire la liste des ouvrages de référence sur le droit international des droits de l'homme dont il faudra faire l'acquisition dans le cadre du projet. Un comité de direction composé du bureau au Cambodge, de l'UNESCO, du Ministère de l'éducation et du corps enseignant de la faculté de droit a été chargé de donner des avis sur la mise en oeuvre du projet.

Droits en matière d'environnement

40. Grâce au maintien d'une aide du bureau au Cambodge, les fonctionnaires du Ministère de l'environnement ont pu organiser, dans la municipalité de Kep et la province de Kampot, trois ateliers d'un jour contre l'abattage des arbres. Les participants comptaient des membres de la Police nationale, des militaires et des gendarmes. Les ateliers ont montré combien il était indispensable que ces institutions coopèrent entre elles afin d'interdire l'abattage dans les parcs nationaux et les zones officielles de protection.

Traite des êtres humains

41. Au cours de la période à l'examen, des cours de formation sur les aspects juridiques de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle destinés à des lycéens, des responsables communautaires, des enseignants stagiaires, des villageois et des propriétaires de bars de karaoké ont été organisés par les bureaux provinciaux.

42. Le bureau au Cambodge est membre du Comité du projet national contre la traite des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong. Le Comité, qui compte également des représentants de plusieurs ministères, de deux ONG, de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'OIM, est présidé par le Ministre des affaires féminines et des anciens combattants. Il se réunit tous les mois afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du projet et les questions liées à la répression de la traite et à la protection des victimes.

43. Le bureau au Cambodge est membre également du Comité directeur du projet, qui regroupe par ailleurs l'UNICEF, le PNUD, le Ministère des affaires féminines et des anciens combattants et une organisation non gouvernementale. Ce comité a tenu ses premières réunions en janvier 2001. Il a mis au point des critères applicables à la sélection des propositions de financement présentées dans le cadre du projet par les organismes gouvernementaux et les ONG; il a sélectionné après examen neuf propositions, qui ont été par la suite approuvées par le Comité national du projet.

Information

44. Des affiches établies par le bureau au Cambodge sur les minorités, le virus de l'immunodéficience humaine et le sida et les droits de l'homme, les lynchages et la traite des êtres humains ont été distribuées aux

instructeurs de l'armée et de la police, à des ONG, des établissements scolaires, des magasins, des postes de police, des hôpitaux, des établissements pénitentiaires et des tribunaux. Par ailleurs, le bureau distribue régulièrement des publications, des textes de loi et du matériel d'information sur les droits de l'homme au public, aux ONG et aux fonctionnaires.

45. Des manifestations ont été organisées par plusieurs bureaux provinciaux du Haut Commissariat au Cambodge, en collaboration avec des ONG, des fonctionnaires locaux et le public, pour célébrer la Journée des droits de l'homme dans les provinces.

b) Assistance à l'appareil judiciaire

46. Le bureau au Cambodge exécute un Programme d'encadrement du corps judiciaire qui fournit une assistance pratique au système judiciaire. Le Programme, qui a commencé en 1995, visait 15 tribunaux du Cambodge. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Programme était exécuté dans les six tribunaux suivants : le tribunal de la province de Kompong Cham, la Cour suprême, le tribunal municipal de la ville de Phnom Penh, le tribunal de la province de Battambang, le tribunal de la province de Svay Rieng et le tribunal de la province de Prey Veng.

47. Des conseillers judiciaires qui sont des juristes internationaux recrutés en tant que consultants fournissent au jour le jour des conseils et une formation au personnel des tribunaux sur les aspects administratifs et juridiques de la mise en oeuvre dans leur travail des normes internationales en matière de droits de l'homme. Ils assurent aussi une surveillance des procès, ce qui leur permet de procéder à des évaluations précises et de conseiller le personnel du tribunal. Ils tiennent également des consultations avec d'autres intervenants, y compris les fonctionnaires de la police et des établissements pénitentiaires qu'ils aident à former.

48. On fait également appel à l'expérience des conseillers judiciaires pour aider le Gouvernement à élaborer de nouveaux textes législatifs, notamment pour la rédaction d'un projet de code pénal, d'un projet de loi sur les forêts et d'un projet de loi sur la violence domestique.

49. Un conseiller judiciaire a récemment été détaché auprès de la Cour suprême pour travailler sur des questions se rapportant spécifiquement au rôle de cette dernière. Les conseillers judiciaires détachés auprès de la Cour suprême et des tribunaux d'appel sont tenus au courant de ce qu'ont pu constater les conseillers judiciaires dans les tribunaux provinciaux, ce qui leur permet de traiter de manière plus efficace les questions touchant l'administration de la justice.

50. Les conseillers judiciaires aident les différents membres de l'appareil judiciaire grâce à des réunions mensuelles au cours desquelles on cherche à cerner les problèmes de l'appareil judiciaire et d'y trouver des solutions.

51. Le Programme d'encadrement du corps judiciaire fournit par ailleurs des informations au bureau au Cambodge sur les questions posant problème dans l'appareil judiciaire. Le bureau transmet cette information aux responsables de l'administration de la justice.

52. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés avec les tribunaux provinciaux, touchant notamment les employés des tribunaux, pour renforcer l'administration des tribunaux et par là rendre l'appareil judiciaire plus efficace et plus accessible. Les ateliers, qui ont été organisés avec l'assistance de l'ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, se sont déroulés à Kompong Cham, Sihanoukville, Battambang et Ratanakiri. Ils ont rassemblé des représentants de tous les tribunaux d'une région donnée et ont permis aux membres du personnel des tribunaux de se réunir dans un cadre informel et d'examiner des questions qui ont des incidences sur l'efficacité du fonctionnement du tribunal dont ils relèvent.

53. Les conseillers judiciaires ont participé en tant que spécialistes-conseils à des cours de formation organisés par le Ministère de la justice à l'intention des employés des tribunaux dans le cadre de programmes de mise en valeur du personnel. Un conseiller judiciaire a donné une conférence sur l'applicabilité des conventions des droits de l'homme à la législation cambodgienne et sur le traitement des mineurs dans le système judiciaire.

54. Le Programme d'encadrement du corps judiciaire entretient des relations de travail étroites avec le Ministère de la justice. Les conseillers judiciaires portent à l'attention du Ministère les problèmes qui se posent dans l'administration de la justice, notamment au niveau des provinces, et formulent des recommandations en conséquence.

55. Les conseillers judiciaires rencontrent tous les trimestres le barreau cambodgien et les organisations

non gouvernementales fournissant une assistance juridique pour mettre en commun les données d'expérience, faire des recommandations et soulever des questions qui intéressent le fonctionnement des professions juridiques.

56. Le bureau au Cambodge a organisé des ateliers trimestriels à l'intention des procureurs pour faire le point des activités des parquets et examiner les difficultés rencontrées.

5. Exécution des obligations en matière de présentation des rapports sur les droits de l'homme et mise en oeuvre des recommandations faites par les organes de suivi des traités

57. Le Cambodge est partie aux six principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et a soumis ses rapports initiaux en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

58. Le bureau au Cambodge aide le Comité interministériel chargé d'établir les rapports sur les droits de l'homme à l'intention de l'Organisation des Nations Unies à rédiger les rapports qu'il doit présenter en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Cambodge est partie. Durant la période à l'examen, le Comité interministériel a bénéficié d'une assistance pour établir le rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le bureau au Cambodge a fourni des conseils concernant l'interprétation des dispositions de la Convention et les directives relatives à l'établissement de rapports émanant du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vue d'évaluer l'exécution par le Gouvernement de ses obligations dans des domaines particuliers relevant de la Convention.

59. Le projet de rapport sur l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, que le Comité interministériel a achevé début 2000, était examiné par le Conseil des ministres au moment de l'élaboration du présent rapport.

60. Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour accorder une plus large place à la mise en oeuvre des recommandations faites par les organes de suivi des traités, le Conseil national cambodgien pour l'enfance a organisé en janvier 2001, en coopération avec le bureau au Cambodge et l'UNICEF, un atelier national sur la suite donnée par le Gouvernement aux conclusions adoptées par le Comité des droits de l'enfant. L'atelier avait pour objectif d'appeler l'attention du Gouvernement sur les mesures à prendre pour appliquer les recommandations du Comité des droits de l'enfant. Les participants comprenaient notamment des responsables des divers ministères, des membres du Conseil national cambodgien pour l'enfance, des représentants du pouvoir judiciaire, des policiers ainsi que des organisations non gouvernementales. Un groupe de discussion a formulé des recommandations à l'intention des gouvernements concernant des mesures à prendre dans les domaines de la coordination et du suivi, de la réforme législative, de la famille et de la protection de remplacement, de la santé, de l'éducation et des loisirs, du trafic d'enfants et de leur exploitation, de l'information et des activités culturelles. Le bureau au Cambodge continuera d'apporter son concours au Conseil national cambodgien pour l'enfance ainsi qu'aux autres institutions gouvernementales concernées en vue de l'application des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant.

61. Le bureau au Cambodge a commencé, en collaboration avec le Gouvernement, à planifier l'élaboration du rapport sur l'application des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il a également abordé l'examen de l'aide à apporter aux organisations non gouvernementales pour l'établissement de leur rapport sur l'application de ces dispositions.

6. Assistance aux organisations non gouvernementales s'occupant de la défense des droits de l'homme et coordination

62. Dans le but d'améliorer l'aptitude des organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile cambodgiennes à mener des activités pour la promotion et la protection des droits de l'homme, le bureau au Cambodge leur propose une formation, des conseils juridiques et d'autres formes d'assistance technique et d'aide financière. Les organisations non gouvernementales sont également des partenaires de premier plan pour l'application du pro-

gramme du bureau au Cambodge, notamment pour ce qui est des activités de suivi, d'enquête et de protection ainsi que dans les domaines de la réforme législative, de l'éducation, de la formation, de l'information et des activités de plaidoyer.

a) Éducation

63. Pendant la période considérée, le bureau au Cambodge a prêté son concours à un nouveau groupe de travail sur l'éducation en matière de droits de l'homme créé par une organisation non gouvernementale pour ce qui est du contenu et des méthodes. Le groupe de travail a élaboré un programme de formation destiné au grand public, axé sur les droits de l'homme et les mesures à prendre en cas de violation de ceux-ci, et en prépare actuellement un autre à l'intention des fonctionnaires.

64. Le bureau au Cambodge a lancé un programme de formation aux activités de plaidoyer axées sur les droits en matière d'environnement, en coopération avec le Forum des ONG au Cambodge. Des dossiers de référence ont été constitués et un cours de formation de formateurs à l'intention du personnel de 20 organisations non gouvernementales cambodgiennes concernées par les problèmes d'environnement et travaillant dans 10 provinces a été organisé en décembre 2000. De janvier à avril 2001, à l'issue de leur stage de formation, les formateurs ont organisé des sessions d'éducation aux niveaux des districts et des communes à l'intention des agriculteurs, des pêcheurs, des moines, des enseignants du secteur extrascolaire, des représentants des comités de développement des villages et des autres représentants concernés au niveau communautaire, avec le soutien du bureau au Cambodge. En mai 2001, une mission d'évaluation de la première phase du Programme a été réalisée afin de déterminer dans quelle mesure l'approche, les méthodes et les matériaux correspondaient à l'orientation du programme en matière d'activités de plaidoyer et de mobilisation communautaire. Un atelier à l'intention des éducateurs communautaires dans le domaine des droits en matière d'environnement a été programmé pour juin 2001.

65. Des stages ont été organisés tous les mois à l'intention des femmes en difficulté dans le cadre du programme de formation professionnelle mis en oeuvre par une organisation à vocation sociale. Les thèmes abordés au cours des stages comprenaient notamment la violence familiale, les questions de trafic et d'exploitation de personnes ainsi que la non-discrimination dans le secteur social, y compris l'éducation. Le bureau au Cambodge a également participé à un atelier de formation aux droits économiques, sociaux et culturels destiné aux organisations non gouvernementales afin d'examiner la question de l'établissement éventuel de rapports par les organisations non gouvernementales à l'intention du Comité des droits économiques, sociaux et culturels en tant que stratégie possible pour faire progresser ces droits.

66. Pour assurer le suivi de l'atelier sur le VIH/sida et les droits de l'homme organisé à l'intention de son personnel à la fin de 2000, le bureau au Cambodge a mis au point des formules d'évaluation des activités d'éducation et autres activités réalisées au niveau des provinces concernant les aspects du VIH/sida qui relèvent des droits de l'homme, de préférence en les associant aux initiatives lancées par l'Autorité nationale chargée de la lutte contre le sida, le Ministère de la santé, les dispensaires ou les organisations non gouvernementales. En mai 2001, le bureau au Cambodge a participé à un atelier sur le VIH/sida et les droits de l'homme organisé par le Conseil Asie-Pacifique des organisations d'entraide et d'action contre le sida à l'intention des organisations non gouvernementales oeuvrant dans ces domaines. Les participants ont rédigé trois plans d'action afin de s'attaquer aux problèmes de discrimination auxquels doivent faire face les personnes qui vivent avec le VIH/sida, au sein tant de la famille que de la communauté, dans les secteurs de la santé et de l'emploi. Un réseau a été créé sous la forme d'un groupe consultatif sur le VIH/sida et les droits de l'homme composé de la plupart des organisations non gouvernementales présentes à l'atelier et du bureau au Cambodge.

67. Des informations sur les programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la documentation préparée par plusieurs organisations non gouvernementales cambodgiennes ont été rassemblées et transmises au bureau de Genève pour incorporation à la base de données créée dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

b) Soutien aux projets des organisations non gouvernementales

68. Le bureau au Cambodge a continué de suivre l'exécution des 14 projets sur les droits de l'homme élaborés par des organisations non gouvernementales cambodgiennes et financés par le Fonds d'affectation

spéciale pour le programme d'éducation dans le domaine des droits de l'homme au Cambodge. Les bureaux de province sont de plus en plus associés aux activités de suivi organisées à l'échelon provincial. Au moment de l'établissement du présent rapport, 10 projets avaient été menés à leur terme dans les domaines ci-après :

a) Alphabétisation des détenus;

b) Éducation dans le domaine des droits de l'homme, axée sur les droits fondamentaux des femmes, à l'intention des fonctionnaires de police et de l'administration pénitentiaire;

c) Formation du personnel de santé aux aspects du VIH/sida relevant des droits de l'homme;

d) Renforcement de la capacité des organisations non gouvernementales locales de gérer les informations sur les droits de l'homme;

e) Enquête sur les violations des droits de l'homme;

f) Protection et éducation des minorités ethniques.

69. La réalisation de quatre projets se poursuit. Ceux-ci concernent l'aide à la création d'un collectif de professionnels du sexe, la fourniture d'une assistance juridique aux délinquants juvéniles et aux victimes de la criminalité, la représentation de pièces de théâtre khmères sur les droits de l'homme, les techniques d'enquête sur les violations des droits de l'homme et l'aide aux victimes. Le bureau au Cambodge facilite et contrôle l'exécution des projets notamment en effectuant des visites sur le terrain, en suivant les activités de formation et en organisant des réunions d'examen périodiques.

70. Cinq nouvelles subventions ont été octroyées dans le cadre du projet global Assisting Communities Together à cinq organisations non gouvernementales cambodgiennes de défense des droits de l'homme pour des projets de formation dans le domaine de la législation du travail et des droits de l'homme à l'intention des travailleurs de la confection, de la sensibilisation de la population et des moines aux droits de l'homme, à la démocratie et à la tenue d'élections libres et honnêtes au niveau communautaire dans cinq provinces, et de la sensibilisation des femmes des régions isolées au problème du trafic de personnes. Tous les projets ont été achevés en mai 2001. La plupart d'entre eux ont été exécutés dans des régions reculées. Le bureau au Cambodge a contribué à leur exécution et en a assuré le suivi par le biais de visites sur le terrain et de séances d'évaluation conjointes.

c) Constitution de réseaux

71. Le bureau au Cambodge a continué de participer aux réunions du Comité d'action en faveur des droits de l'homme, qui chapeaute 17 organisations non gouvernementales cambodgiennes et se réunit régulièrement pour prendre des mesures coordonnées sur les questions relatives aux droits de l'homme. Il a également continué de fournir une assistance aux sections provinciales du Comité d'action en faveur des droits de l'homme pour renforcer leurs capacités dans le domaine du contrôle et de la protection.

72. Le bureau au Cambodge a continué d'apporter un soutien aux réunions du Comité de la réalisation vidéo relative aux droits de l'homme, qui se compose de 12 organisations non gouvernementales, et l'a aidé à élaborer des propositions pour la réalisation de nouvelles vidéos sur les droits de l'homme.

73. Le bureau au Cambodge a soutenu la participation de deux organisations non gouvernementales de la défense des droits de l'homme à la réunion préparatoire en vue de la création d'un réseau d'organisations non gouvernementales d'Asie qui s'est tenue au Népal en avril 2001 afin d'encourager la participation des organisations non gouvernementales cambodgiennes à la Conférence mondiale sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a contribué à l'organisation d'activités nationales afin de soutenir les objectifs de la Conférence.

d) Coopération aux activités de suivi

74. Le bureau au Cambodge a continué de collaborer étroitement avec plusieurs organisations non gouvernementales sur les questions de protection et de leur fournir une aide. Des activités conjointes et/ou des mesures d'intervention coordonnées ont été lancées à la suite d'incidents particuliers faisant l'objet d'une enquête du Comité d'action en faveur des droits de l'homme, notamment de son sous-comité chargé des enquêtes et de son sous-comité sur le trafic de personnes et l'exploitation sexuelle. Le bureau a également coopéré à des activités de défense des droits de l'homme avec d'autres organisations non gouverne-

mentales qui s'intéressent aux questions concernant les femmes et les enfants victimes de la violence, le trafic de personnes et l'exploitation sexuelle, les enfants orphelins, les immigrants clandestins, les personnes atteintes du VIH/sida, les différends fonciers, le monde du travail, les Vietnamiens de souche établis au Cambodge et les demandeurs d'asile.

75. Les consultations se sont poursuivies avec le Groupe sectoriel de la santé dans les prisons, composé d'organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance aux détenus, notamment une aide médicale à ceux qui vivent avec le VIH/sida et à ceux qui nécessitent des soins en dehors des centres de détention, ainsi que des médicaments.

e) Coopération dans le domaine juridique

76. Il a été possible, dans de nombreux cas, de fournir une assistance juridique aux victimes de violations des droits de l'homme grâce à l'aide juridique gratuite proposée par des organisations non gouvernementales locales, notamment Legal Aid of Cambodia (LAC), Cambodia Defence Project (CDP), l'Association du barreau cambodgien et Cambodian Women's Crisis Centre (CWCC). Les personnes victimes de nouvelles arrestations, d'expulsions forcées et arbitraires, de trafic, de détention prolongée avant jugement et de violence (notamment les femmes et les détenus) ou qui doivent régler des différends fonciers et qui ne peuvent se permettre de faire appel à des services juridiques privés, et d'autres personnes ont bénéficié de ces services.

E. Préparation des élections municipales

77. Depuis l'annonce de la date des élections municipales, prévues pour début février 2002, le bureau au Cambodge a entrepris un certain nombre d'activités pour contribuer à leurs préparatifs à l'échelon national. Comme indiqué plus haut, le bureau au Cambodge a donné des conseils concernant l'élaboration d'un cadre juridique conforme aux normes internationales, notamment la loi sur l'élection des conseils municipaux et le règlement de la Commission électorale nationale. Il a enquêté sur les allégations d'actes de violence et d'intimidation ayant trait à ces élections et perpétrés à l'encontre de membres de partis politiques, principalement d'opposition. Le bureau au Cambodge participe aux mécanismes de coordination locaux créés par des organisations contribuant directement ou indirectement à la préparation des élections. Une stratégie définissant le rôle du bureau a été définie, notamment pour renforcer le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général; elle porte notamment sur le suivi, l'assistance juridique, le renforcement des capacités et l'éducation.

F. Coopération et coordination avec le système des Nations Unies et les donateurs

78. Le bureau au Cambodge participe à plusieurs mécanismes de coordination mis en place par l'ONU et les donateurs sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux principes du droit. Il participe périodiquement au groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida et au Groupe de travail technique des Nations Unies sur le VIH/sida. Dans ce cadre, le bureau au Cambodge a contribué à l'élaboration d'une stratégie commune des Nations Unies pour 2001-2005 énonçant les activités que réalisent les organismes des Nations Unies pour appuyer les efforts déployés au Cambodge pour enrayer la propagation du VIH/sida, encourager les débats sur le plan stratégique national défini par l'autorité cambodgienne chargée de lutter contre le sida ainsi que les initiatives de sensibilisations entreprises par le groupe thématique des Nations Unies pour promouvoir les droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH/sida au Cambodge. Un atelier organisé par une équipe de pays des Nations Unies sur le thème de la mise en oeuvre de la stratégie commune est prévu pour juin 2001.

79. Le bureau au Cambodge participe aux réunions bimestrielles du Groupe de travail interorganisations sur l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et le trafic de femmes et d'enfants au Cambodge. Ce groupe de travail réunit des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales et des donateurs bilatéraux qui exécutent des programmes dans ce domaine, dans le but essentiel d'échanger des informations pour faciliter la coordination. Les participants aux réunions comprennent notamment l'OIM, l'UNICEF, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT-IPEC), le projet national cambodgien dans la sous-région du Mékong, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et plusieurs organisations non gouvernementales internationales.

80. Le bureau au Cambodge assiste aux réunions du Groupe de travail des donateurs sur la bonne gouvernance ainsi qu'à d'autres réunions sur la gouvernance et la réforme judiciaire et juridique convoquées par la Banque mondiale dans le cadre du Groupe consultatif au Cambodge.

G. Le personnel du bureau au Cambodge et la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation dans le domaine des droits de l'homme au Cambodge

81. Le bureau au Cambodge se compose d'un bureau principal situé à Phnom Penh, de huit bureaux provinciaux et de six bureaux de conseillers judiciaires. La structure du bureau au Cambodge comprend le bureau du Directeur, le Groupe de l'assistance juridique, le Groupe de l'enseignement, de la formation et de l'information, le Groupe de surveillance et de protection, le Groupe de l'administration, le réseau des bureaux de province et le programme des conseillers judiciaires. Le bureau comprend 45 administrateurs recrutés sur le plan local et 19 administrateurs recrutés sur le plan international.

82. Les bureaux de provinces couvrent les provinces suivantes : Battambang, Banteay Meanchey, Kompot, Kompong Cham, Prey Veng, Siem Reap, Malai et Pailin. Le réseau comprend actuellement trois spécialistes des droits de l'homme (recrutés sur le plan international parmi les Volontaires des Nations Unies) et 14 assistants nationaux.

83. Le Programme des conseillers judiciaires fonctionne auprès de six tribunaux, à savoir le tribunal de la province de Kompong Cham, la Cour suprême, le tribunal de la ville de Phnom Penh, le tribunal de la province de Battambang, le tribunal de la province de Svay Rieng et le tribunal de la province de Prey Veng. Il se compose de six administrateurs et de six assistants.